

MODIFICATION CONCERNANT LA FERMETURE D'UN PREMIER ÉTABLISSEMENT EN FRANCE D'UNE SOCIÉTÉ ÉTRANGÈRE

FORMULAIRES

- Formulaire M4 pour une personne morale (PM) – dûment rempli et signé, **en deux exemplaires**
(Si dépôt du dossier par un mandataire, joindre le pouvoir en 2 exemplaires)

PIÈCES RELATIVES À LA SOCIÉTÉ

- 2 exemplaires du PV de l'assemblée constatant la fermeture et le solde des comptes de l'établissement.



TARIFS

- ✓ Règlement à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat :
 - Gratuit
- ✓ Si activité commerciale (ou société), règlement à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce :
 - 15,44 €

PROCEDURE

Transmission du dossier complet, avec règlement

- Par courrier à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne - Service CFE - 68 Boulevard Lundy 51062 REIMS CEDEX
- Par dépôt, sur rendez-vous

CONTACTS

cfe@cm-marne.fr

www.cm-marne.fr

@artisanat51

03.26.40.64.94